

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT N°332

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que le règlement n°332 abrogeant le règlement n°271 relatif au stationnement a été adopté le 2 mars 2021 à la réunion ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 5, rue du Couvent, Berthier-sur-Mer. Le règlement sera également disponible sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 3^e jour de mars deux mille vingt et un.



Martin Turgeon



.....
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroits désigné par le Conseil entre huit heures et neuf heures de l'avant-midi, le troisième jour de mars 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce troisième jour de mars deux mille vingt et un.



Signé :

Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier